

# BREVET DE MAÎTRISE COIFFURE

Contrat de Professionnalisation

DIPLÔME BAC + 2  
(Homologué niveau III)



Formation accessible, aux jeunes de 16 à 25 ans, et aux plus de 26 ans demandeurs d'emploi, titulaires du Brevet Professionnel Coiffure.

## RÉMUNERATION

Niveau d'entrée	16 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
B.P. Coiffure	65 % du SMIC	80 % du SMIC	100% du SMIC ou 85% du salaire conventionnel (sans être inférieure au SMIC) pendant la durée du CDD ou de l'action de professionnalisation du CDI.

## ALLÈGEMENTS / ÉXONÉRATION DE COTISATIONS



- Lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 16 à 44 ans : **allègement des cotisations patronales** dites «réduction Fillon» (assurances sociales, allocations familiales, accident du travail et maladies professionnelles).
- Lorsque le bénéficiaire du contrat est âgé de 45 ans et + : **exonération des cotisations patronales** (assurances sociales et allocations familiales).

## AIDES A L'EMBAUCHE

- Aide à l'embauche de l'Etat de **jeunes de 16 à 25 ans** (en CDD ou en CDI) : 2000 € si le jeune à un niveau inférieur au BP et 1000€ s'il possède le B.P.

- Aide forfaitaire à l'embauche de **demandeurs d'emploi de 26 ans et plus** (en CDD ou en CDI) versée par Pôle Emploi : 200€/mois (max. 2000€ dans la limite de la durée de l'action de professionnalisation).

- Aide de l'Etat destinée aux entreprises de moins de 10 salariés : exonération totale de charges pour une embauche au niveau du SMIC puis dégressivité de l'aide jusqu'à 1,6 fois le SMIC. Accordée 12 mois à compter de la date d'embauche.



# LA FORMATION

➔ **Rythme et contenu** : 549 heures de formation réparties les lundis et mardis sur deux années.

➔ **Enseignement général** : 367 heures.

**Module A** : Fonction entrepreneuriale

Développer l'entreprise artisanale en utilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et privés tout en adoptant des techniques de communication adaptées et ciblées.

**Module B** : Fonction commerciale

Définir une stratégie commerciale et maîtriser les outils de sa mise en oeuvre.

**Module C** : Fonction économique et financière

Etablir les documents comptables de référence et procéder à leur analyse.

**Module D** : Fonction gestion des ressources humaines

Organiser le travail, manager son personnel, analyser les dysfonctionnements, recruter et développer les compétences.

**Module E** : Fonction accompagnement de l'apprenant

Accompagner l'apprenant dans son projet d'insertion professionnelle, acquérir les compétences pédagogiques pour être tuteur.

**Module F** : Fonction communiquer à l'international

Correspondre et converser au quotidien et dans le milieu professionnel.

Cours réalisés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - EPINAL -

➔ **Enseignement professionnel** : 182 heures

**Réaliser une transformation complète** et créative de couleur et de coupe sur un homme ou une femme.

**Réaliser une coiffure de soirée** sur modèle avec une thématique de votre choix.

**Maîtriser les différentes techniques de modification de forme**, en relation avec les attentes du client

Cours réalisés au Centre de Formation des Apprentis - EPINAL - Pôle des Métiers.



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

---

**VOSGES**

Inscriptions et montage des dossiers:

Cathy Minella et Eric Simonin

Tél : 03.29.69.55.56 / Fax : 03.29.69.55.92

[c.minella@cma-vosges.fr](mailto:c.minella@cma-vosges.fr) / [e.simonin@cma-vosges.fr](mailto:e.simonin@cma-vosges.fr)

